

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1291

4 juillet 2009

### SOMMAIRE

Agat Re .....	61959	KCI International S.à r.l. ....	61953
Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency .....	61968	Kerafin Group S.A. ....	61968
Agresto S.A. ....	61963	Keser Carrelages S.à.r.l. ....	61934
A + I Zaljevic S.à r.l. ....	61949	Khathal S.A. ....	61934
Allegro Investment Corporation S.A. ....	61940	KINETIKA Luxembourg S.à r.l. ....	61938
Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l. ....	61960	Kobelco Luxembourg S.A. ....	61959
Amazon Insurance & Pension Services S.à r.l. ....	61939	Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l. ....	61922
Apollonia S.A. ....	61963	Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A. ....	61953
Atelier de Serrurerie Raymond Weiland, société à responsabilité limitée .....	61933	Modern Re S.A. ....	61962
Bodmer S.A. ....	61962	New Spirit S.à r.l. ....	61939
BRE/Munich S.à r.l. ....	61961	NextPharma Technologies S.A. ....	61922
Castlemex Holding S.A. ....	61960	North European Sport Investment .....	61932
Delucs S.A. ....	61932	Orbit Private Asset Management S.à r.l. ....	61964
D H M Holding S.A. ....	61967	PMC Europe and Partners .....	61933
DSB Communication S.A. ....	61933	Repco 12 S.A. ....	61941
Entreprise de Toitures Jean Goerens S.à r.l. ....	61967	Repco 13 S.A. ....	61941
Entreprise de Travaux Européens S.A. ....	61952	Repco 9 S.A. ....	61952
Europa Radium S.à r.l. ....	61922	Salon de Coiffure Groben S.à r.l. ....	61933
Fast S.A. ....	61961	Santander Sicav .....	61940
First Data International Luxembourg V S.à r.l. ....	61943	SBS-Ingenieure Sàrl .....	61957
Fondation Caritas Luxembourg .....	61934	Sequoia Finance S.A. ....	61967
Gaia Property Investments 3 S.à r.l. ....	61923	Taxi Jô S.à r.l. ....	61941
Gapi-Glass.S.A. ....	61952	Thagol S.à r.l. ....	61952
Giorgione Holding S.A. ....	61940	Thomas & Piron International (Luxembourg) S.A. ....	61961
Glenc International S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	61951	Toze Consult s.à r.l. ....	61964
Helium Syndication S.C.A. ....	61940	Trial Deux S.à.r.l. ....	61939
International Investment Services .....	61938	Ursa Investments S.à r.l. ....	61960
Josten.Lu S.A. ....	61934	Vandemoortele International Reinsurance Company .....	61962
		Vincotech Holdings S. à r.l. ....	61968

**Europa Radium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.600,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.592.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 16 juin 2009.*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2009 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société avec effet immédiat;
2. élire en tant que gérant de la Société Mademoiselle Zivana Krusic, né le 27 mai 1975 à Pétange, et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pour une période indéterminée, en remplacement de Monsieur Peter Cluff.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009074953/18.

(090088822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.151.

—  
EXTRAIT

Les résolutions de l'associé unique prises en date du 30 avril 2009 sont les suivantes:

- La démission de M. Michael Brandt en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Saad Hassan Hammad, avec adresse au 3, Priory Gardens, W4 1TT Londres, Grande-Bretagne est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009074954/16.

(090089105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**NextPharma Technologies S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 12.101.826,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 74.367.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil des administrateurs daté du 29 mai 2009 que:

- La démission de Monsieur Robert Cawthorn, administrateur est acceptée avec effet au 29 mai 2009. Il sera remplacé par Monsieur Hermann Osterwald, avec adresse au Gewende 4, 37083 Göttingen, Allemagne.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009074952/13.

(090089109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Gaia Property Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.586.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the second day of June.

Before Us, Maître Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gaia Property Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Hida Ozveren, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Gaia Property Investments 3 S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

#### 6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

#### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-a-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

#### 6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or

represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy. However a class A manager can only appoint another class A manager, and a class B manager can only appoint another class B manager.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 31<sup>st</sup> of the month of May, at 10.00 AM. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.**

##### 12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

##### 12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

### **Art. 13. Distribution of profits.**

#### 13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

#### 13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate Interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such Interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved - by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
Gaia Property Investments S.à r.l. . . . .	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL . . . . .	12,500	12,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at six (6) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B managers for an undetermined period:

*Class A managers:*

- Mr Doron Ofer, private employee, born on 4 October 1955, in Israel, professionally residing at 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah, Israel;
- Mr Avi Shloush, private employee, born on 4 January 1971, in Israel, residing at Str. Schitu Magureanu Nr.25, Ap.27, Bucuresti Sectorul 1, Bucharest, Romania; and
- Mr. Daniel Weiss, financial officer, born on 23 August 1966, in Israel, professionally residing at 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah, Israel.

*Class B managers:*

- Mr. Russell Perchard, manager, born on 16 January 1978, in Jersey, British Islands, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Costas Constantinides, manager, born on 17 September 1979, in Nicosia, Cyprus, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Wayne Fitzgerald, private employee, born on 11 May 1976 in Waterford, Ireland, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le deux juin.  
Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gaia Property Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Hida Ozveren, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la

Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, quel qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Gaia Property Investments 3 S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Gérance.**

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration. Cependant, un gérant de classe A ne peut se faire représenter que par un gérant de classe A et un gérant de classe B ne peut se faire représenter que par un gérant de classe B.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue, De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier jour du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

## **Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

### 12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

### 12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

## **Art. 13. Distribution des profits.**

### 13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

### 13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année débute à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie qui comparait déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
Gaia Property Investments S.à r.l. . . . .	12.500	12.500	100%	100%
TOTAL . . . . .	12.500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1, L'associé unique décide de fixer à six (6) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants de classe A et gérants de classe B pour une période Indéterminée:

#### *Gérants de classe A:*

- M. Doron Ofer, employé privé, né le 4 octobre 1955, en Israël, demeurant professionnellement au 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah, Israël;

- M. Avi Shloush, employé privé, né le 4 janvier 1971, en Israël, demeurant au Str. Schitu Magureanu Nr.25, Ap.27, Bucuresti Sectorul 1, Bucarest, Roumanie; et

- M. Daniel Weiss, contrôleur financier, né le 23 août 1966, en Israël, demeurant professionnellement au 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah, Israël.

*Gérants de classe B:*

- M. Russell Perchard administrateur, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Iles Anglo-Normandes, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Costas Constantinides, administrateur, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, Chypre, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Wayne Fitzgerald, employé privé, né le 11 mai 1976 à Waterford, Irlande, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ozveren, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 juin 2009. Relation: EAC/2009/6422. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009074814/219/517.

(090088735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Delucs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 116.271.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2009 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009074919/15.

(090088503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**North European Sport Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 64.566.

Suivant le courrier du 27 avril 2009, la société ABAX AUDIT s.à r.l, 6, place de Nancy, L-2212 a démissionné de son mandat de commissaire avec effet immédiat.

Suivant courrier du 27 avril 2009, Monsieur Romain Bontemps, Monsieur Marc Hilger et Monsieur Ronald Weber ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009074967/15.

(090089033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**PMC Europe and Partners, Société en nom collectif.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 95.191.

Suite à la dissolution de la société GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS INC. en date du 30 décembre 2008, veuillez noter la nouvelle situation des associés:

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| 1. PMC LEADERS IN CHEMICALS INC.: . . . . . | 3.182.605 parts sociales |
| 2. PMC EUROPE, LLC: . . . . .               | 244 parts sociales       |

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour PMC Europe and Partners

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074978/16.

(090089054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**DSB Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 110.223.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 3 juin 2009*

- Les démissions de EXCELIANCE SA, M. Jonathan BEGGIATO et de M. Jean-Marc ASSA en tant qu'administrateurs et administrateur délégué de la société ont été acceptées.

- Madame Corinne ROSMAN, gérante de société, demeurant à B-5310 EGHEZEE, route de la Hesbaye, Noville 81 a été nommé aux fonctions d'administrateur unique de la société. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corinne ROSMAN.

Référence de publication: 2009074973/15.

(090088927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Atelier de Serrurerie Raymond Weiland, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1141 Luxembourg, 34, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 22.444.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075095/10.

(090088429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Salon de Coiffure Groben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6134 Junglinster, 12A, rue Lauterbour.

R.C.S. Luxembourg B 78.615.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009075090/13.

(090088425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Josten.Lu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.  
R.C.S. Luxembourg B 53.613.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075098/10.

(090088436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Keser Carrelages S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 16, Aline an Emile Mayrischstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 97.112.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075099/10.

(090088438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Khathal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.  
R.C.S. Luxembourg B 55.450.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075100/10.

(090088439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Fondation Caritas Luxembourg, Fondation.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg G 38.

*Bilan au 31 décembre 2008  
(exprimé en euros)*

	Note(s)	2008 EUR	2007 EUR
<b>ACTIF</b>			
Actif immobilisé			
- immobilisations incorporelles . . . . .	2.2,3	20 145	30 218
- immobilisations corporelles . . . . .	2.2,3	6 883 829	6 631 299
Actif circulant			
- créances coopération internationale . . . . .	2.3	267 196	1 195 155
- créances diverses . . . . .	2.3,4	2 474 835	4 583 848
- avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et encaisse . . .		9 341 952	1 210 825
		<u>12 083 983</u>	<u>6 989 828</u>
Compte de régularisation . . . . .	5	244 313	175 022
Total de l'actif . . . . .		<u>19 232 270</u>	<u>13 826 367</u>
	Note(s)	2008 EUR	2007 EUR
<b>PASSIF</b>			
Fonds propres			
- fonds associatifs . . . . .	2.4	4 561 462	4 561 462
- autres réserves . . . . .	2.4,6	2 948 831	856 368

- excédent / (déficit) de l'exercice . . . . .		8 999	(534 290)
		7 519 292	4 883 540
Provision pour risques, charges et litiges		991 815	83 429
Fonds disponibles pour projets futurs			
- coopération internationale . . . . .	13	4 050 095	2 945 241
- aide nationale . . . . .	13	1 748 039	1 381 718
- fonds pour projets à réaliser . . . . .	13	145 370	158 704
- fonds à destination de la Confédération Caritas . . . . .	13	3 042 282	2 665 323
- aide à destination d'autres œuvres . . . . .	13	33 330	23 713
		<u>9 019 116</u>	<u>7 174 699</u>
Dettes envers des tiers . . . . .	2.5,7	1 539 420	1 528 355
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .		162 627	156 344
a) dettes fiscales . . . . .		65 515	64 662
b) dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .		97 112	91 682
Total du passif . . . . .		<u>19 232 270</u>	<u>13 826 367</u>

*Compte de pertes et profits au 31 décembre 2008  
(exprimé en euros)*

	Note(s)	2008 EUR	2007 EUR
Collectes de fonds . . . . .	13	15 387 627	11 516 005
Collectes de legs . . . . .	13	873 943	-
Projets réalisés . . . . .	13	(14 386 214)	(10 951 628)
dont subsides accordés . . . . .		137 224	274 254
Transferts de l'exercice . . . . .	13	-	-
Remboursements de fonds à l'Etat . . . . .	13	(30 939)	(126 122)
Variation des fonds disponibles pour projets futurs . . . . .	13	(1 844 417)	(438 255)
Autres produits d'exploitation . . . . .	8	4 604 083	4 076 368
Autres charges externes . . . . .	9	(1 119 709)	(1 286 671)
Frais de personnel . . . . .	10	(3 077 603)	(3 019 030)
Corrections de valeur			
- sur immobilisations corporelles . . . . .	3	(327 407)	(344 108)
- sur subvention d'investissement . . . . .	3	27 828	27 828
- sur éléments de l'actif circulant . . . . .		(91 388)	(52 501)
Autres charges d'exploitation . . . . .		<u>(9 540)</u>	<u>(6 723)</u>
Résultat d'exploitation . . . . .		6 264	(604 837)
Produits financiers . . . . .		188 013	76 235
Charges financières . . . . .		<u>(6 168)</u>	<u>(5 755)</u>
Résultat financier . . . . .		181 845	70 480
Produits exceptionnels . . . . .	11	4 267 789	228
Charges exceptionnelles . . . . .	11	<u>(946 203)</u>	<u>(161)</u>
Résultat exceptionnel . . . . .		3 321 586	67
Dotation aux fonds disponibles et réserves . . . . .	11	<u>(3 500 697)</u>	-
Excédent / (Déficit) de l'exercice . . . . .		8 999	(534 290)

*Budget pour l'exercice 2009*

CHARGES	Budget 2008	Budget 2009
1. Charges d exploitation . . . . .	16 717 355,67	17 387 601,88
Achat de matières premières et de marchandises . . . . .	18 000,00	11 100,00
Loyers, entretien et sécurité . . . . .	246 325,90	263 393,06
Assurances . . . . .	30 250,00	43 767,77
Intermédiaires et honoraires . . . . .	213 960,00	163.330,00
Relations publiques . . . . .	114 713,00	147 489,19
Frais de transport et de déplacement . . . . .	48 250,00	61 920,00
Frais de bureau . . . . .	106 301,00	184 341,00

61936

Biens amortissables de faible valeur . . . . .	27 907,00	27 450,00
Fournitures (eau, gaz, électricité, ordures), taxes et Impôts . . . . .	73 111,00	112 520,77
Salaires . . . . .	3 385 218,55	3 531 448,93
Salaires repris par d'autres services . . . . .	-	0,00
Frais de formation . . . . .	43 400,00	39 200,00
Cotisations . . . . .	33 975,00	33 708,00
Dépenses pour projets d'aide nationale . . . . .	18 000,00	12 800,00
Dépenses pour projets de la coopération internationale . . . . .	10 093 261,00	10 026 196,00
Dotation de fonds pour projets futurs . . . . .	672 181,93	1 293 325,00
Subsides . . . . .	1 196 388,21	1 069 516,50
Autres charges . . . . .	58 700,00	65 999,96
Amortissements . . . . .	337 413,08	300 095,71
2. Charges financières . . . . .		3 800,00
3. Charges exceptionnelles		5 050,00
Total Charges . . . . .	<u>16 721 155,67</u>	<u>17 392 651,88</u>
 PRODUITS	 Budget 2008	 Budget 2009
4. Produits d'exploitation . . . . .	15 868 611,38	16 789 153,96
Vente de marchandises . . . . .	34 400,00	34 400,00
Participation aux frais Kleederstoffen . . . . .	26 000,00	35 000,00
Produits de location et participations à l'entretien d'Immeubles . . . . .	350 821,68	370 294,96
Récupération de frais . . . . .	33 527,53	38 394,00
Dons reçus pour des projets sur le plan national . . . .	125 763,26	314 500,00
Subventions de l'Etat reçues pour l'action nationale . . . . .	966 778,85	1 241 017,11
Subsides de la part de communes pour l'action nationale . . . . .	1 500,00	4 500,00
Subsides de l'UE pour l'action nationale . . . . .	193 942,16	95 500,00
Dons reçus pour l'action internationale . . . . .	550 000,00	650 000,00
Subsides de l'Etat pour l'action internationale . . . . .	8 456 711,00	8 380 196,00
Subsides de l'UE pour l'action internationale . . . . .	720 000,00	920 000,00
Subsides des communes pour l'action internationale . . . . .	50 000,00	25 000,00
Reprise sur fonds . . . . .	1 295 975,39	1 690 865,30
Participation aux frais administratifs de l'action internationale . . . . .	1 067 415,36	1 121 750,00
Contribution Loterie nationale . . . . .	996 000,00	996 000,00
Remboursement de salaires et de traitements . . . . .	710 580,21	360 661,22
Convention FCL/CCL . . . . .	265 000,00	298 247,62
Remboursement d'autres frais . . . . .	17 195,94	65 127,76
Produits divers d'exploitation . . . . .	7 000,00	10 700,00
Autres subsides et cofinancements . . . . .		137 000,00
5. Produits financiers . . . . .	60 000,00	140 000,00
6. Produits exceptionnels . . . . .		
7. Reprise sur fonds associatifs . . . . .	792 544,29	463 497,92
8. Résultat de l'exercice . . . . .	-	0,00
Total Produits . . . . .	<u>16 721 155,67</u>	<u>17 392 651,88</u>

Approuvé par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2008

*Rapport de gestion 2008 de la Fondation Caritas Luxembourg*

ew - En 2008, la Fondation Caritas Luxembourg a pu conserver, voire augmenter le volume de son activité et s'assurer la confiance de ses donateurs et bailleurs de fonds, à en juger des dons reçus et des accords et conventions de financement

réalisés ou préparés en dialogue avec les Ministères de tutelle. Faisant suite à une année jubilaire chargée en événements festifs, l'accent était mis sur les efforts de réorganisation interne amorcés en 2006 et le développement des activités.

Les changements survenus au niveau de la direction - démission de Mme Caroline Theves de sa fonction de Secrétaire générale en juin et départ de M. Paul Schmit, Chargé de la direction, en septembre 2008 - ont été efficacement rencontrés au moyen d'une redistribution des tâches parmi les membres du Comité de direction. Ainsi, M. François Jacobs a assumé à partir de septembre la coordination des travaux du comité de direction et la fonction de chef du personnel, en attendant de pourvoir le poste vacant de Secrétaire général au profil redéfini, intégrant désormais, à côté de la fonction statutaire de Secrétaire général, celle de Directeur de la Fondation. Afin de renforcer la cohésion au niveau du Comité de direction durant la période de transition, une formation prolongée sur le thème du leadership était mise en route au mois de novembre.

La planification annuelle 08-09 eut lieu les 7 et 8 juillet au cours de la "Klausurtagung" précédée de la Revue de direction qui constitue une séance d'évaluation semestrielle des objectifs et du fonctionnement des processus. Cinq objectifs transversaux étaient déclinés sur les services et les processus, ayant trait à l'intégration d'un nouveau Secrétaire général, la mise en œuvre des mesures de réorganisation entamées, la diminution du déficit, l'augmentation de la récolte de dons et le développement de certaines activités.

La Fondation Caritas a poursuivi l'amélioration continue de son système de management de la qualité. Ainsi les processus relatifs à la gestion du patrimoine ont été formalisés. Les procédures de mise en place des représentations sur le terrain et un manuel d'organisation à leur intention ont été établis. L'équipe d'auditeurs et auditrices internes a été renouvelée suite à une formation interne.

Caritas Coopération internationale a géré en 2008 un total de 147 projets réalisés dans 41 pays différents, ce pour un montant total de 11.080.188,16 €, marquant une nette progression (en 2007, 136 projets étaient réalisés dans 32 pays pour un total de 9.177.279,04 €). Près d'un tiers de la somme totale était consacré à des projets exécutés en coopération avec la Caritas Suisse. Les domaines d'intervention comprenaient l'aide d'urgence (21,5%), la réhabilitation (18,9%), la coopération au développement (33,8%) et les projets exécutés à titre de mandats du gouvernement luxembourgeois (25,9%).

Les projets réalisés en 2008 concernaient les victimes tant des crises oubliées (RD du Congo, Darfour, Colombie, Irak, ...) que des catastrophes naturelles récurrentes (Bolivie, Bangladesh, Inde, ...). La reconstruction au Pérou et la réhabilitation dans les pays touchés par le tsunami étaient d'autres terrains d'action. 14 collaboratrices et collaborateurs se sont investis dans la gestion des projets, sans compter le personnel expatrié et local sur le terrain au Kosovo, Montenegro, Liban et Tadjikistan. Le financement des projets de Coopération internationale était assuré grâce aux dons privés (9,8%) et à l'apport des bailleurs de fonds publics, se répartissant comme suit: Ministère des Affaires étrangères 83%, Ministère des Finances 0,2%, Communes luxembourgeoises 0,3%, Union européenne 8,1%.

Un processus de formulation d'un «Leitbild» et d'une stratégie pour la Coopération internationale a été organisé de mars à juin suivant une méthode interactive, partant d'une analyse de contexte associant des parties prenantes externes. Une analyse de portefeuille devait préparer le nouvel Accord cadre avec le Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration.

L'équipe de «Plaidons responsable» a continué ses efforts de sensibilisation autour des Objectifs du Millénaire: pièces de théâtre, campagne contre les agro-fuels, campagne «bandeau blanc», concert «Ta voix contre la pauvreté», campagne 180° avec ASTM et Greenpeace ... . En matière d'éducation au développement, des workshops ont été organisés avec des lycéens sur différents thèmes en relation avec le développement et les droits de l'Homme.

Caritas Solidarité & Intégration - tel est le nom que porte, depuis mars 2008, l'ancien service Réfugiés, intégrant les autres activités de l'Aide nationale et comptant près de 30 collaborateurs et collaboratrices. La structuration du service selon les volets accueil social, hébergement et intégration s'est consolidée et une démarche qualité planifiée. Un total de 1785 entretiens ont été conduits avec les personnes se présentant à l'accueil social; parmi eux 460 demandeurs de protection internationale, 380 réfugiés reconnus ou personnes ayant reçu une autorisation de séjour pour raisons humanitaires, 265 communautaires, 75 migrants de pays tiers et 605 sans papiers. Les agents sociaux en charge de l'accueil ont été en formation constante pour garantir des informations et conseils appropriés. Un secours moral et matériel, en vue d'un retour, a été prodigué aux personnes déboutées se trouvant au Centre de rétention.

Le logement de personnes socialement défavorisées a été poursuivi au moyen d'une cinquantaine de logements à Mersch, Steinfort et Wiltz. Le contrat d'hébergement proposé pour une durée de 3 ans non reconductible devra permettre à l'avenir l'accès à cette mesure par un plus grand nombre de bénéficiaires. Pour assurer le suivi social des personnes logées et assumer le volume de travail administratif, l'équipe de l'unité logement a été renforcée par le détachement à mi-temps d'un assistant social. Au Foyer Saint Antoine, 120 personnes vulnérables issues de 33 nationalités différentes ont bénéficié en 2008 de l'accueil visant à organiser au mieux leur parcours quotidien en veillant à leur intégration et leur bien-être. Parmi les résidents, 24 ont trouvé un emploi et accédé par là à un logement autonome.

Les Fairness Center à Diekirch et à Esch/Alzette ont été restructurés. Afin de répondre efficacement à la demande grandissante de vêtements de seconde main, la possibilité de gérer également le tri et la livraison des vêtements a été étudiée. La crise économique a conforté CS&I dans la planification d'«épicerie sociales», en concertation avec la Confédération Caritas et d'autres acteurs du secteur social. L'intégration des personnes d'origine étrangère a été poursuivie grâce aux projets européens «Partages», qui a familiarisé plus de 80 personnes avec le Luxembourg, et «Form'actif», qui

s'est préoccupé de 216 jeunes âgés de 16 à 27 ans. Le centre de rencontre interculturel Oasis a poursuivi ses nombreuses activités avec grand succès, des dizaines de nationalités se côtoyant chaque semaine. 345 personnes ont suivi des activités formatrices, dont 88 enfants concernés par l'aide aux devoirs.

Signalons enfin les nombreux avis élaborés en 2008 sur de nouvelles lois (sur l'immigration, l'intégration, la double nationalité, la traite humaine, le congé linguistique ...), ensemble avec d'autres acteurs de la société civile, ainsi que les efforts de sensibilisation des pouvoirs publics.

L'équipe du Service communication composée de 4 personnes a élaboré une stratégie «Roadmap 2009-2011» pour le fundraising. Le travail avec les médias a été intensifié et le dialogue entretenu avec les donateurs et le grand public par des panels de feedback organisés avec le concours de TNS-ILRES.

Parmi les actions phare, citons l'«Action contre la faim» qui a permis de récolter 96.746,89 € et l'action «Caritas et Sodexo» en faveur de familles défavorisées, apportant 27.466 € grâce à la participation de 382 entreprises. Le montant total des dons a augmenté de 2007 (1.049.966,07) à 2008 (1.172.554,60). Les dons de la Quinzaine et des autres collectes ont été en baisse continue, alors que les dons pour occasions spéciales ont doublé.

Au niveau de l'Administration générale, réunissant désormais les anciens services Administration et Finances, les travaux de transformation du rez-de-chaussée au 29 rue Michel Welter ont été clôturés et les nouveaux locaux de la Réception et du Service Solidarité & Intégration inaugurés en novembre, en présence de Mme la Ministre de la Famille. Un progiciel a été acquis pour faciliter l'administration du personnel, dont le nombre en 2008 s'est élevé à 65 personnes.

Au niveau des finances, le reporting a été amélioré pour permettre une vue synthétique des données budgétisées et réalisées. Les coûts salariaux ont été moins élevés que prévu (départs du personnel, horaires de travail réaménagés, refinancements, ...). Les produits financiers ont profité d'une gestion plus active des créances ainsi que des legs reçus. Le remboursement des frais administratifs de la Coopération internationale en hausse, ils ont contribué à l'amélioration du résultat de l'exercice en 2008.

Le Comité de direction s'est réuni à 22 reprises, traitant de questions de pilotage du personnel et des services, de la préparation et du suivi des séances du Conseil d'administration, du suivi de la planification annuelle et de toutes questions à portée transversale. Les membres du Comité de direction étaient Erny Gillen, François Jacobs, Frank Kayl, Yves Schmidt, Paul Schmit (jusqu'en septembre), Caroline Theves, Elisabeth Werner.

Le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises, les administrateurs étant M. Jean-Claude Finck, Mgr Fernand Franck, M. Erny Gillen, M. Jean-Jacques Grosber, M. Romain Mauer, M. Marcel Oberweis (mandat débutant le 11.2.2008), Mme Françoise Thoma, M. Alphonse Wagner et Me Jacques Wolter.

A tous, bénévoles, administrateurs et membres du personnel, nous exprimons un grand merci pour le travail engagé et fructueux accompli au cours de l'année 2008, à travers les changements internes et externes.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Erny Gillen  
Président exécutif

Référence de publication: 2009075089/228.

(090088567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

### **KINETIKA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 124.241.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société KINETIKA Luxembourg Sarl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.241, avec siège social 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg et l'Etude Wildgen, représentée par Maître François BROUXEL, a été résilié avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

François BROUXEL.

Référence de publication: 2009075058/12.

(090088924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

### **International Investment Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.203.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion  
du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 2 février 2009*

- Le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

Fait à Luxembourg, le 2 février 2009.

Certifié sincère et conforme  
INTERNATIONAL INVESTMENT SERVICES S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009075070/15.

(090088317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**New Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.696.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009075077/13.

(090088405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Trial Deux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 25, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 63.678.

Le bilan de liquidation au 29.09.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009075081/13.

(090088414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Amazon Insurance & Pension Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.340.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 16 juin 2009.

Amazon Insurance & Pension Services S.à r.l.  
Marco Moes  
Gérant technique

Référence de publication: 2009075045/13.

(090088404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Santander Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 45.337.

—  
*Extrait des résolutions*  
*prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du vendredi 29 mai 2009*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de mai 2010, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Paul L. SAUREL, Ettore GOTTI TEDESCHI et Madame Dolores YBARRA CASTANO.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009075054/15.

(090088700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Giorgione Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 112.679.

—  
La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009, entre la Société Anonyme Holding GIORGIONE HOLDING S.A., précédemment avec Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 30 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
Edoardo TUBIA / Stefano De Meo

Référence de publication: 2009075050/13.

(090088440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Allegro Investment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 82.192.

—  
RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan déposé le 06/05/2009 accepté au registre sous le N: L090063841.04

Le bilan modifié au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075040/12.

(090089185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Helium Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 124.148.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2009.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Jean SECKLER  
Notaire

Référence de publication: 2009074758/231/14.

(090088533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**RepcO 13 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.702.910,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.942.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société tenu en date du 22 avril 2009*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de Président du conseil d'administration de la Société avec effet au 22 avril 2009.

Son mandat de Président sera automatiquement reconduit en même temps que son mandat d'administrateur A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075476/14.

(090089616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**RepcO 12 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.039.220,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.951.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société tenu en date du 22 avril 2009*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de Président du conseil d'administration de la Société avec effet au 22 avril 2009.

Son mandat de Président sera automatiquement reconduit en même temps que son mandat d'administrateur A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075478/14.

(090089613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Taxi Jô S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 5, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.609.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

**A COMPARU:**

Monsieur Joaquim DE SOUSA BORGES, chauffeur de taxis, né à Rio de Moinhos (Portugal), le 18 juillet 1964, demeurant à L-4131 Esch/Alzette, 5, avenue de la Gare.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TAXI JÔ S.à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'activité de loueur de taxis et de voitures de location ainsi que l'activité de loueur d'ambulances.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Joaquim DE SOUSA BORGES, prénommé, CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement par l'apport suivant:

Une voiture Mercedes E220 Diesel et une voiture Mercedes E290 Turbo Diesel, le tout évalué par le comparant à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-). Ledit apport est à la disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

- Monsieur Joaquim DE SOUSA BORGES, prénommé.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-4131 Esch/Alzette, 5, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: de Sousa Borges, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 juin 2009. Relation: EAC/2009/6567. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009075479/219/71.

(090089777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**First Data International Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.605.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of May.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

**THERE APPEARED:**

CanPay Holdings Inc, a company organised under the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 4000 Wilmington, DE 19808, Delaware, U.S.A., here represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 14, 2009.

The said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.**

2.1 The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise). It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.2. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.5. The above description is to be understood in the broadest sense and the above enumeration is not restrictive.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG V S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at fifteen thousand euro (€ 15,000.-) divided into one hundred and twenty (120) shares of one hundred and twenty-five euro (€ 125.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 15 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with any terms and conditions of the concerned convertible instruments the Company may issue from time to time.

Any partner who transfers one or more of its shares in the capital of the Company to a third party is obliged to transfer a same proportion of its convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event any partner holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such partner is obliged to surrender the same proportion of convertible instruments, which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

**Art. 12.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 13.** The Company is administrated by a board of managers composed of five (5) members, either partners or not, who are appointed by the general meeting of partners. The board of managers will be composed of two (2) Luxembourg resident managers ("B Managers") and of three (3) non resident managers ("A Managers").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

Toward third parties the Company will be validly committed by the joint signatures of two managers, being obligatorily one A Manager and one B Manager.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxy and provided that at least one (1) of the A Managers and one (1) of the B Managers are present or represented by proxy. Any decision of the board of managers shall be taken with the favorable vote of the simple majority of the managers present or represented at such meeting, provided that at least one (1) of the A Managers and one (1) of the B Managers shall have voted in favor of such decision. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the managers having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 14.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 15.** The single partner assumes all powers conferred to the general partners meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which it owns. Each partner has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 17.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the

Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to its/their share holding in the Company.

The board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve, in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 19.** At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2009.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

CanPay Holdings Inc, prenamed One hundred twenty shares . . . . .	120
TOTAL: One hundred twenty shares . . . . .	120

The shares have been fully paid up to the amount of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) per share by a contribution in cash of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-).

As a result the amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

After the Articles have thus been drawn up, the above named partner has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed at 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- 2) Have been elected managers ("gérants") of the Company for an undetermined term:

- as A Managers:

1) Gregory PIEL, attorney, born in Sterling, Colorado (USA) on June 2, 1962, residing professionally at Beaver Row, Unit 6, Floor 2, Belfield Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Ireland.

2) Steve MENZIES, Senior Vice President, Finance, born in Wanstead (UK) on October 20, 1954, residing at The Meadows, Ashmead Lane, Denham Village, Bucks, UB 95BB, United Kingdom.

3) Erik WILMS, Tax advisor, born in Roermond (The Netherlands) on January 8, 1963, residing at Bickerswerf 33, 1013 KV Amsterdam, The Netherlands.

- as B Managers:

1) Sébastien PAUCHOT, private employee, born in Paris (France) on March 1, 1976, residing professionally at 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2) Doeke VAN DER MOLEN, private employee, born in Hengelo (0), the Netherlands, on March 1, 1969 residing professionally at 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille neuf, le quinze mai

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

**A COMPARU:**

CanPay Holdings Inc, une société organisée sous les lois de l'Etat de Delaware, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 4000 Wilmington, DE19808 Delaware, U.S.A. représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2009.

Laquelle procuration sera paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la société est d'accorder des prêts ou emprunts sous quelque forme que ce soit avec ou sans aucune garantie et réunion de fonds, incluant mais ne se limitant pas à l'émission d'obligations, titres, billets à ordre et autres instruments débiteurs ou valeurs débitrices, convertibles ou non, l'usage de dérivés financiers ou autres dans lesquels la société a un intérêt ou dans n'importe quelle partie du groupe de sociétés à laquelle la Société appartient. La société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, contrôler, gérer ainsi que développer ces participations.

Elle peut acquérir toutes valeurs ou droits par le biais de ces participations, souscriptions, et négociations, ou de quelque manière participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise ou accorder toute assistance à toute société ou entreprise (dans lesquelles la société détient ou non une participation). Elle peut entreprendre toutes activités industrielles et maintenir un établissement ouvert au public. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.2. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.5. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG V S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- €) représenté par cent vingt (120) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** Les parts sociales peuvent être associés à des instruments convertibles selon les termes et conditions générales de ces dits instruments convertibles que la société peut émettre de temps en temps.

Chaque associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales à une tierce partie, est obligé de lui transférer une même proportion de ses instruments convertibles selon les termes et conditions applicable auxdits instruments convertibles.

Au cas où un associé détenteur de parts sociales cède une ou plusieurs de ses parts sociales suite à un rachat, cet associé est obligé de restituer à la société la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en référence à ces parts sociales, et cette dernière est obligée de racheter lesdits instruments convertibles en accord avec les termes et conditions desdits "instruments convertibles."

**Art. 12.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 13.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq (5) membres, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance sera composé de deux (2) gérants résidents luxembourgeois ("gérants B") et de trois (3) gérants non résidents ("gérants A").

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration et qu'au moins un (1) des gérants A et un (1) des gérants B soient présents ou représentés par procuration. Toute décision du conseil de gérance sera adoptée à la majorité simple des gérants présents ou représentés à telle réunion pour autant qu'au moins un (1) des gérants A et un (1) des gérants B aient voté en faveur de telle décision.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à une réserve, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

CanPay Holdings Inc, prénommée, Cent vingt parts sociales . . . . .	120
TOTAL: cent vingt parts sociales . . . . .	120

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq Euro (125,- EUR) par part sociale par un apport en espèces de quinze mille Euros (15.000,- EUR).

Le montant de quinze mille Euros (15.000,- EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (€ 1.100,-).

## Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- En tant que Gérants A:

- 1) Grégory PIEL, avocat, né à Sterling, Colorado (USA) le 2 juin 1962 demeurant professionnellement à Beaver Row, Unit 6, Floor 2, Belfield Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Irlande.
- 2) Steve MENZIES, Senior Vice President, Finance, né à Wanstead (UK) le 20 octobre 1954 demeurant à The Meadows, Ashmead Lane, Denham Village, Bucks, UB 95 BB, Royaume-Uni.
- 3) Erik WILMS, tax advisor, né à Roermond (Pays-Bas) le 8 janvier 1963, demeurant à Bickerwerf 33, 1013 KV Amsterdam, Pays-Bas.

- En tant que Gérants B:

- 1) Sébastien PAUCHOT, employé privé, né à Paris (France) le 1<sup>er</sup> mars 1976 demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- 2) Doeke VAN DER MOLEN, employé privé, né à Hengelo (O), les Pays-Bas, le 1<sup>er</sup> mars 1969 demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante personne, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2009. Relation: EAC/2009/5861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009075473/219/349.

(090089618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**A + I Zaljevic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4318 Esch-sur-Alzette, 1, rue Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.610.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den siebenundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, im Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

1° Herr Hagen GERSTMANN, Rentner, geboren in Hühnerwasser (Deutschland), am 17. März 1944, wohnhaft in L-4318 Esch-sur-Alzette, 1, rue Schortgen;

2° Herr Ismail ZALJEVIC, Maler - Anstreicher, geboren in Sjenica (Ex-Jugoslavien), am 18. August 1962, wohnhaft in L-4318 Esch-sur-Alzette, 1, rue Schortgen.

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die vorbenannten Kompargenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "A + I ZALJEVIC S.à r.l.".

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Esch-sur-Alzette.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Der Zweck der Gesellschaft ist das Unternehmen von Stukkateur- und Malerarbeiten innen und aussen.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfunfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfälle eines Gesellschafters fallen dessen Geschäftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuzahlen.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Vorübergehende Bestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Alle einhundert (100) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

- Herr Ismail ZALJEVIC, vorbenannt, dreissig Anteile . . . . .	30
- Herr Hagen GERSTMANN, vorgeannt, siebzig Anteile . . . . .	70
Insgesamt: einhundert Anteile . . . . .	100

Die Gesellschafter erklären, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter, welche das Gesamtkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum technischen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Hagen GERSTMANN, Rentner, geboren in Hühnerwasser (Deutschland), am 17. März 1944, wohnhaft in L-4318 Esch-sur-Alzette, 1, rue Schortgen.

2) Zum administrativen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Ismail ZALJEVIC, Anstreicher, geboren in Sjenica (Ex-Jugoslavien), am 18. August 1962, wohnhaft in L-4318 Esch-sur-Alzette, 1, rue Schortgen.

Die Gesellschaft wird rechtskräftig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

Sie können ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse: L-4318 Esch-sur-Alzette, 1, rue Schortgen.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Hagen Gerstmann, Ismail Zaljevic, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mai 2009. LAC/2009/20741. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Juni 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009075481/202/105.

(090089845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**Glenic International S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.369.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009075482/15.

(090089694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**Repcos 9 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 805.200,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.727.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société tenu en date du 22 avril 2009*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de Président du conseil d'administration de la Société avec effet au 22 avril 2009.

Son mandat de Président sera automatiquement reconduit en même temps que son mandat d'administrateur A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075484/14.

(090089607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Gapi-Glass.S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 95.573.

—  
Il ressort d'une lettre recommandée envoyée au siège de la société, en date du 2/06/2009, que Pierandrea AMEDEO est démissionnaire de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2009075510/12.

(090089573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Thagol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.451.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 juin 2009*

1. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

2. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. Tous les gérants ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

Veillez prendre note de la nouvelle adresse de l'associée, NOWA HOLDING SARL, qui se situe désormais au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour THAGOL S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009075506/20.

(090089854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Entreprise de Travaux Européens S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 9, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 45.877.

—  
Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/6/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075507/10.

(090089933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 69.505.

Par résolution de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, Messieurs Paul Damien Byrne, Trésorier, né le 29 août 1968 à Dublin en Irlande, avec adresse à Kilgorman House, Lower Kilowen, Arklow, County Wicklow, Irlande, Steen Foldberg, Administrateur, né le 11 mai 1959 à Horsholm au Danemark, avec adresse au 296, avenue G. Diederich, L-1420 Luxembourg, Keith Pearson, Managing Director, né le 25 mars 1955 à Duddington, Royaume-Uni avec adresse à Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, Londres EC1A 1 HQ, Royaume-Uni et Marco Stauffacher, Director Equity Linked Products, né le 26 août 1979 à Zurich en Suisse avec adresse à Chilenholzstrasse 11, 8907 Wettswil, Suisse, Matthew Scott Fitch, Luxembourg Treasurer, né le 9 mars 1974 à Bromborough en Angleterre avec adresse au 41, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Douglas Lee Hassmann, Senior Vice Président, né le 25 mars 1966 au Nebraska aux Etats-Unis avec adresse au 8841, Winged Bourne Road, Charlotte, NC 28210, Etats-Unis et Jack Thorburn, Banker, né le 6 mars 1971 à Brooklyn aux Etats-Unis avec adresse au 731 Shadowlawn Drive, Westfield, NJ 07090, Etats-Unis ont été élus administrateurs pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle; Pricewaterhouse-Coopers S.à r.l., 400, route d'Esch, Neudorf, L-1471 Luxembourg a été élue comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la prochaine assemblée annuelle.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a été tenue en date du 29 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MERRILL LYNCH LUXEMBOURG FINANCE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009075461/24.

(090090071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**KCI International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.602.

## STATUTES

In the year two thousand nine, on the third day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

## THERE APPEARED:

KRAKOWSKIE CENTRUM INWESTYCYJNE S.A., having its registered office in 30-011 Krakow (Poland), Wroclawska 53, (registered under number 0000049656),

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated 19<sup>th</sup> of May 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "KCI INTERNATIONAL S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at FIFTEEN THOUSAND EUROS (15.000.- EUR) represented by ONE HUNDRED AND FIFTY (150) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, all fully paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of all members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, thereupon, KRAKOWSKIE CENTRUM INWESTYCYJNE S.A., prenamed and represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the one hundred and fifty (150) shares and to have them fully paid-up in cash, so that the amount of FIFTEEN THOUSAND EUROS (15.000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Transitory provision*

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

#### *Estimate*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euros (1.500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mrs Jadwiga Teresa WISNIEWSKA, company's director, born on September 17<sup>th</sup>, 1963 in Krakow (Poland), residing at Krowoderska 43m5, 31-141 Krakow (Poland).

- Mr Philippe AFLALO, company's director, born on December 18<sup>th</sup>, 1970 in Fès (Maroc), residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

KRAKOWSKIE CENTRUM INWESTYCYJNE S.A., ayant son siège social à 30-011 Krakow (Pologne), Wroclawska 53, (inscrite sous le numéro 0000049656),

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 mai 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «KCI INTERNATIONAL S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) représenté par CENT CINQUANTE (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, KRAKOWSKIE CENTRUM INWESTYCYJNE S.A., précitée et représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les cent cinquante (150) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivant pour une durée indéterminée:

- Madame Jadwiga Teresa WISNIOWSKA, administrateur de société, née le 17 septembre 1963 à Krakow (Pologne), demeurant à Krowoderska 43m5, 31-141 Krakow (Pologne).

- Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né le 18 décembre 1970 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ph. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 juin 2009. Relation: LAC/2009/21942. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009075460/220/232.

(090089570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

### **SBS-Ingenieure Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 146.600.

#### — STATUTEN

Im Jahre zwei tausend und neun, den elften Mai.

Vor Uns Christine DOERNER, Notar im Amtssitz zu Bettemburg.

Ist erschienen:

Herr Stefan BOST, geboren in Püttingen (Deutschland), den 15. Mai 1969, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Großstraße 93.

Dieser Erschienene ersuchte den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée unipersonnelle) wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Der vorbenannte Komparent errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „SBS-Ingenieure Sàrl“.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Remich.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Beratungs- und Ingenieurleistungen im Bereich Bauwesen. Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche handelsüblichen industrielle und finanzielle Operationen beweglicher oder unbeweglicher Natur vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck der Gesellschaft Bezug haben. Sie kann sich vornehmlich durch Kapitalbeteiligung oder auch auf sonst irgendeine Art und Weise an den Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen, die ganz oder teilweise denselben Gesellschaftszweck oder einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen oder auch nur einen solchen Zweck verfolgen, der den Ausbau und die Expansion der Gesellschaft fördern könnte sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann. Die Gesellschaft untersagt sich jedwede Beteiligung oder Tätigkeit welche einen Interessenkonflikt herbeiführen oder die berufliche Unabhängigkeit des freischaffenden beratenden Ingenieurs in Frage stellen könnte. Die Gesellschaft verpflichtet sich ausdrücklich die gesetzlichen und diesbezüglichen beruflichen Vorschriften welchen die betreffenden Tätigkeiten unterliegen, zu befolgen.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in ZWÖLF (12) Geschäftsanteile zu je TAUSEND EURO und EIN (1) Geschäftsanteil zu FÜNF HUNDERT EURO (500,- EUR).

Diese Geschäftsanteile werden ganz durch den vorgenannten Gesellschafter gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 8.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von dem Gesellschafter ernannt und abberufen.

Der Gesellschafter bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls der Gesellschafter nicht anders bestimmt, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

**Art. 9.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben des verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

**Art. 11.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Der Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

- Der verbleibende Betrag steht dem Gesellschafter zur Verfügung.

**Art. 12.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem Gesellschafter ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der Gesellschafter bestimmt über die Befugnisse der Liquidatoren.

**Art. 13.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf TAUSEND EURO (1.000,- EUR) abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung hat der Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich L-5550 Remich, 22, rue de Macher.
- Der Gesellschafter hat sich zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Bettembourg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Bost, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 18 mai 2009. Relation: EAC/2009/5732. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 8 juin 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009075464/209/84.

(090089475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Agat Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.214.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 juin 2009*

L'Assemblée Générale du 11 juin 2009 nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Peter-Erik ÅTTERWALL, demeurant Parkgatan 12, 11230 Stockholm, Suède
- Monsieur Lennarth ASTRAND,
- Mademoiselle Clare HARGREAVES.

Leur mandat prendra à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée nomme également DELOITTE S.A., comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

*Pour la société AGAT RE*

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009075465/18.

(090090058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Kobelco Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.528.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2009*

Par décision du 22 janvier 2009, l'assemblée générale extraordinaire a accepté la démission de la société Alter Audit S.à r.l. en sa qualité de commissaire de la Société.

Par la même décision, l'assemblée générale extraordinaire nomme en tant que réviseur d'entreprises pour les comptes annuels clos au 30 juin 2008, la société Alter Audit S.à r.l., représentée par Monsieur Bruno ABBATE, représentant permanent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009075467/19.

(090089979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Castlemex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 97.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075519/10.

(090089483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Ursa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.384.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

*Ursa Investments S.à r.l.*

*Manacor (Luxembourg) S.A.*

*Gérant*

*Signatures*

Référence de publication: 2009075511/15.

(090089474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.115.700,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.522.

**AUSZUG**

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 15. Juni 2009 zwischen der AZ-Argos 39 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstraße 28, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 158.777 einerseits, und der Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 112.841 andererseits, geht hervor, dass die AZ-Argos 39 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH ihre gesamte Beteiligung in der Gesellschaft, bestehend aus 1.157 Anteilen, an die Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., mit Wirkung zum 22. Juni 2009 übertragen hat.

Die Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l. hält demnach mit Wirkung zum 22. Juni 2009 die gesamte Beteiligung an der Gesellschaft, bestehend aus 7.501.157 Anteilen.

Für gleichlautenden Auszug

Für Veröffentlichung

Ein Bevollmächtigter

Unterschrift

Référence de publication: 2009075462/23.

(090090061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**BRE/Munich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.378.

---

*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 31 mars 2009, que Blackstone Real Estate Holdings International-B L.P. a transféré 1 part sociale à

- Blackstone Real Estate Holdings International-A L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois de l'Etat d'Alberta (Canada), ayant son siège social au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registrar of the State of Alberta sous le numéro 9115452.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

BRE/Munich S.à r.l.

By BRE/Management S.A. / By Robert W. Simon / By Cornelia M.W. van den Broek

*Sole Manager / Director / Director*

Signature / - / -

Référence de publication: 2009075459/20.

(090090073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Fast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.084.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009075514/11.

(090089478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Thomas & Piron International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 97.930.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mai 2009 que:

1. Celle-ci a décidé de reconduire aux fonctions d'administrateurs de la société les personnes suivantes:

- M. Louis Marie Piron, demeurant à, 5, Frêne, B-6852 Opont;

- Mlle Coralie Piron, demeurant à, 75, rue Jean Deraeck, B-1150 Woluwé-Saint-Pierre.

Les mandats confiés commencent le 20 mai 2009 pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

2. Celle-ci a appelé à la fonction d'administrateur de la société, M. François Piron, demeurant à, 1, Moulin de Our, B-6852 Our.

Le mandat confié commence le 20 mai 2009 pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

3. Celle-ci a décidé de reconduire à la fonction de commissaire, la société TP Management (Luxembourg) SA, avec siège social à, 23, Grand-Rue, L-8372 Hobscheid, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le n° B 62998. Le mandat confié commence le 20 mai 2009 et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en l'an 2015.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu à l'issue de l'assemblée générale du 20 mai 2009 que:

1. M. Louis Marie Piron a été nommé Président du Conseil d'Administration et administrateur délégué; le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015.

2. M. Louis Marie Piron pourra engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Strassen, le 19 juin 2009.

*Pour la société*

Jean-Michel Dangis

*Comptable*

Référence de publication: 2009075470/27.

(090089891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Modern Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 34.097.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 juin 2009*

L'Assemblée Générale du 9 juin 2009 nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Peter FALKENHAM,
- Monsieur Lars NORDSTRAND,
- Monsieur Jan-Erik SVENSSON.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée nomme également ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

*Pour la société MODERN RE S.A.*

SINSER (Luxembourg) SARL

*Signature*

Référence de publication: 2009075463/18.

(090090059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Bodmer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 130.009.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 avril 2009 au siège social de la société*

L'Assemblée accepte la démission du commissaire Alter Audit SARL et nomme en remplacement, I.C. Dom-Com SARL, dont le siège est établi 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009075469/17.

(090089992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Vandemoortele International Reinsurance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.864.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 juin 2009*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PRICEWATERHOUSECOOPERS

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2009.

Pour la société VANDEMOORTELE INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009075472/17.

(090089703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Agresto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 50.798.

*Extrait des Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société le 28 mai 2009*

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 mai 2009 que:

- L'assemblée décide que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009:
- \* Madame Kristel SEGERS, domiciliée professionnellement 174 route de Longwy, Luxembourg;
- \* Monsieur Christophe GAMMAL domicilié professionnellement 174 route de Longwy, Luxembourg;
- \* Monsieur Christoph GRUNINGER, domicilié professionnellement 22 rue de Marignan, Paris, France.

- L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire au compte VO CONSULTING LUX S.A..

- L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

\* KPMG AUDIT SARL, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg avec le n° B-103590, ayant son siège social à 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009075856/22.

(090089817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Apollonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.709.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2009*

1. Nomination du conseil d'administration

L'assemblée générale prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Jean-Claude Finck, fonctionnaire, demeurant à L-3899 Foetz, 3, Sonnestrooss.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs avec effet à partir du 18 juin 2009:

- Monsieur Billon Christian, réviseur d'entreprise, demeurant à L-2267 Luxembourg, 16, rue d'Orange
- Madame Dupong Lucy, avocat, demeurant à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup>
- Madame Geib Léa, en religion Sr Clarissa, médecin spécialiste, demeurant à L-1840 Luxembourg, 24 bd Joseph II
- Madame Knepper Marie, en religion Sr Marie-Eugénie, économiste, demeurant à L-1840 Luxembourg, 24, bd Joseph II

- Monsieur Kuhn Roland, entrepreneur, demeurant à L-2630 Luxembourg, 148, rte de Trèves
- Madame Modert Francine dite Cathy, employée privée, demeurant à L-5414 Canach, 29, rue de Gostingen
- Madame Schaaf Viviane, économiste, demeurant à L-1451 Luxembourg, 41, rue Théodore Eberhard
- Madame Scholtes Margot, en religion Sr Françoise-Elisabeth, institutrice en pédagogie curative, e.r., demeurant à L-1840 Luxembourg, 24, bd Joseph II

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

2. Nomination d'un commissaire aux comptes

L'assemblée générale des actionnaires a réélu comme commissaire la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2010, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

*Pour Apollonia S.A.*

Sr Marie-Eugénie KNEPPER / Christian BILLON

Référence de publication: 2009075874/32.

(090089602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**Orbit Private Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 620.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.851.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé fait et signé en date du 3 juin 2009 que:

M. Arnold BON, associé, a cédé 1.178 parts sur les 1.178 parts qu'il détenait dans Orbit Private Asset Management SARL (la «Société»), Luxembourg

à

M. Roland De WAAL, associé, qui détenait 3.162 parts de la Société et en détient désormais 4.340 parts sur les 6.200 émises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Gérard Laurent / Arnold Bon

*Director / Director*

Référence de publication: 2009075853/20.

(090089754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**Toze Consult s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8373 Hobscheid, 26, rue de Neuort.

R.C.S. Luxembourg B 146.629.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Antonio DA PALMA FERRAMACHO, ingénieur industriel, né à Vila Real de Santo Antonio (Portugal), le 4 juin 1967, demeurant à L-8373 Hobscheid, 26, rue du Neuort.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exploitation d'un bureau d'ingénieur-conseil en électromécanique et en technologies de l'industrie et de l'automobile;
- la gestion d'un organisme de formation continue;
- toutes prestations de services;
- l'import/l'export et le commerce en général de biens d'équipement, de fournitures industrielles et de tous articles ou produits liés à la branche automobile.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "TOZE CONSULT s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Hobscheid.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

#### **Titre IV. Décisions et Assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

##### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique, Monsieur Antonio DA PALMA FERRAMACHO, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Antonio DA PALMA FERRAMACHO, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

3.- Le siège social est établi à L-8373 Hobscheid, 26, rue du Neuort.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DA PALMA FERRAMACHO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 juin 2009. Relation: CAP/2009/1872. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009076116/236/140.

(090090422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Entreprise de Toitures Jean Goerens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 48, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 73.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 juin 2009.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2009074760/222/12.

(090088727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Sequoia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 29.584.

Société constituée le 12 décembre 1988 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 78 du 29 mars 1989.

Les statuts furent modifiés par Reginald Neuman en date du 4 octobre 2001 (Mém C n° 254 du 14.02.02) et par Me Henri Hellinckx le 23 décembre 2008 (Mém C n° 359 du 18.02.09)

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 12 juin 2009 que l'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur Madame Annick Braun et décide de nommer comme remplaçante, Madame Geneviève Depiesse, domiciliée professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Son mandat venant à expiration lors de l'Assemblée générale à tenir en 2012.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009074946/19.

(090089181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**D H M Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.851.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg.*

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009074921/16.

(090088942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Vincotech Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 126.356.

—  
EXTRAIT

Les résolutions de l'associé unique prises en date du 30 avril 2009 sont les suivantes:

- La démission de M. Michael Brandt en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Saad Hassan Hammad, avec adresse au 3, Priory Gardens, W4 1TT Londres, Grande-Bretagne est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009074949/16.

(090089153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Kerafin Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 89.253.

—  
Suite au transfert de siège de la société KERAFIN GROUP S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Tonini-Di Vito Helena, agissant en tant que administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,
- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009075144/22.

(090089081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**W. S. A. s. à r.l., Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange,

R.C.S. Luxembourg B 16.461.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075019/11.

(090088268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---